

Abandon des recherches sur le RU 58668

<https://m.youtube.com/watch?v=qzufPU0liM4>

10^e législature

Question écrite n° 16231 de Mme Danielle Bidard-Reydet (Seine-Saint-Denis - CRC)

Publiée dans le JO Sénat du 27/06/1996 - page 1570

Mme Danielle Bidard-Reydet attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la santé et à la sécurité sociale sur la décision de la société Roussel Uclaf d'abandonner ses recherches sur le RU 58668, molécule prometteuse pour le traitement du cancer du sein, alors que le seul produit actuellement disponible a, selon l'organisation mondiale de la santé, des effets secondaires dangereux. Cette nouvelle a vivement touché l'opinion publique. Elle intervient dans un contexte où cette pathologie concerne 800.000 femmes et est responsable de 200.000 décès par an. La raison invoquée par la direction de Roussel Uclaf est que cette molécule ne présente pas un intérêt économique suffisant. Pourtant, outre l'aspect humain et de santé publique, une étude de marché révélerait que le développement de ce nouveau médicament rapporterait un chiffre d'affaires compris entre 500 et 800 millions de francs par an. Il s'agit en fait pour le laboratoire français de se soumettre à la stratégie décidée par le groupe Hoechst Marion Roussel qui conduit Roussel Uclaf à de nouveaux abandons d'axes de recherche en immunologie et en endocrinologie. La situation financière du groupe ne justifie pourtant pas la remise en cause de ces axes de recherche. En effet, le chiffre d'affaires de Roussel a dépassé les 16 milliards en 1995 et son résultat a progressé de 7% l'an dernier. La direction de Hoechst Marion Roussel envisageant son introduction sur le marché boursier le plus rapidement possible, elle assigne à ses entreprises des objectifs financiers au détriment des objectifs humains. Ainsi, ce groupe envisagerait de porter sa rentabilité à 20% du chiffre d'affaires d'ici 1998. Dans le même temps, 8.000 postes sur 42.000 devraient être supprimés. Tout en dénonçant fermement les conséquences dramatiques dans les domaines humains, scientifiques, économiques et sociaux de la stratégie financière de Roussel Uclaf, elle lui demande d'intervenir pour permettre la poursuite des recherches sur la molécule RU 58668 afin de répondre aux besoins impératifs de santé publique.

Réponse du ministère : Santé

Publiée dans le JO Sénat du 14/11/1996 - page 2982

Réponse. - Il est précisé à l'honorable parlementaire que la molécule RU 58668 figure dans le portefeuille de l'entreprise Roussel-Uclaf, dont les premières études laissent présager une éventuelle similitude d'action thérapeutique avec d'autres produits déjà connus et disponibles sur le marché. Toutefois ces études n'en sont qu'à un stade très précoce, qui ne permet nullement de prévoir ni l'efficacité ni a fortiori les effets secondaires de cette molécule, puisque celle-ci n'a jamais encore été administrée à l'homme et que les études de toxicologie elles-mêmes ne semblent pas encore terminées. Le cours normal de la recherche pharmaceutique est de travailler sur un grand nombre de molécules en fonction de cibles thérapeutiques pour finalement, après plusieurs années de recherche et développement, aboutir parfois à un médicament, tandis que la plupart des produits sont abandonnés en cours de recherche. Dans ce cas particulier, il revient à l'entreprise de déterminer les suites à donner et les investissements à conduire sur la molécule RU 58668. Par rapport à de telles décisions, le secrétaire d'État à la santé et à la sécurité sociale tient néanmoins à préciser que les préoccupations du Gouvernement sont de deux natures. La première est d'offrir un cadre favorable au progrès thérapeutique, de sorte que tous bénéficient des innovations dans les meilleurs délais. De ce point de vue, le cas de la molécule citée ne pose aucune difficulté, puisqu'elle nécessitera dans un premier temps plusieurs années de travaux avant confirmation de son intérêt thérapeutique. Il s'inscrira ensuite dans la stratégie de l'entreprise de diffuser simultanément son produit sur les grands marchés mondiaux, parmi lesquels figure bien entendu la France. La seconde préoccupation du Gouvernement est de préserver et développer les capacités de recherche et de développement installées en France, afin que notre pays puisse figurer dans les premiers rangs mondiaux de l'innovation thérapeutique. De ce point de vue, il importe de nous assurer, au-delà de la gestion particulière de telle ou telle molécule au cours de son développement, de la volonté des entreprises de renforcer leurs activités dans ce domaine. A cet égard, il est à noter que la stratégie mondiale de l'entreprise Roussel-Uclaf, dans le cadre des vastes restructurations en cours dans l'industrie pharmaceutique, la conduit à renforcer encore le potentiel du centre de Romainville, qui figure dans son plan stratégique comme l'un des trois sites essentiels. Aussi bien, si la molécule RU 58668 devait être développée dans un autre site, ce sont déjà plus de vingt sujets et autant de molécules qui sont actuellement au stade des recherches précliniques au site de Romainville, dont l'avenir se présente donc sous un jour très positif.